

# COURSE SUR PRAIRIE



<b>N° d'épreuve FFM</b> .....	<b>749</b>	<b>Organisateur</b>
<b>Moto-Club</b> .....	<b>CAP-SUD MOTO CLUB</b>	
<b>N° d'affiliation</b> .....	<b>C 2427</b>	
<b>Date</b> .....	<b>20/09/2015</b>	
<b>Lieu</b> .....	<b>SALIES DE BEARN</b>	
<b>Organisateur technique</b> ...		
<b>Adresse</b> .....	<b>Av de la trinité 64270 Salies de Béarn</b>	
<b>E-mail</b> .....	<b>capsudmc@aol.com</b>	
<b>Téléphone</b> .....	<b>0671048274</b>	

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course .....	<b>Bourrier Philippe</b>	Licence : <b>067698</b>
Président du Jury ou Arbitre .....		Licence :
Membre du Jury .....		Licence :
Membre du Jury .....		Licence :
Commissaire technique responsable .....	<b>Pisten Christelle</b>	Licence :
Responsable du chronométrage .....		Licence :

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Kids A	6 ans	11 ans	-65cc (+50cc)	
Kids B	9 ans	11 ans	-85cc	
Minimes	11 ans	13 ans	85cc (+150 4T)	
Cadets	13 ans	15 ans	85cc (+150 4T)	
Moto open NCO	16 ans		100cc à 650 cc 2T,4Tps	ligue et hors ligue
Quad open NCO	16 ans		125cc à 750 cc 2T,4Tps	ligue et hors ligue

### Engagement :

Site internet : **engage sport**  
 Contact : **Xavier Pederencino**  
 Adresse :  
 Téléphone : **0671048274**  
 E-mail : **capsudmc@aol.com**

### Chronométrage :

Location de transpondeur :  
 oui  non  
 Tarif :  
 Caution : **oui**

# COURSE SUR PRAIRIE



## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr SCAMPUCCI Jean-François**

Nombre de secouristes ..... **10**

Nombre d'ambulance(s) ..... **2**

Hôpital le plus proche ..... **15 km**

Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site ..... **Château de Coulomme**

Adresse ..... **64270 Salies de Béarn**

GPS – Latitude (Nord) .....

GPS – Longitude (Est) .....

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1600 M**

Largeur minimum de la piste ..... **5 M**

Largeur de la grille ..... **35 M**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 M**

Nombre de OCP\* ..... **24**

\*Officiels Commissaires de Piste

### Capacité Moto :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

### Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**

**Rappel :**  
l'attestation  
d'assurance, les  
horaires  
prévisionnels, le  
plan d'accès et le  
plan du site doivent  
être annexés au  
règlement

### Visa du Moto-Club

Date :  
**CAP-SUD MOTO-CLUB**  
12 rue Félix PECAUT  
64270 SALIES DE BEARN  
06 71 04 82 74 - 06 85 90 62 17

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :